

CLÔTURES

La clôture est la matérialisation d'une limite entre deux propriétés différentes. C'est un dispositif qui sert à délimiter un terrain, à l'enclore pour empêcher l'intrusion. C'est un agencement qui est présent sur tout le territoire, sous diverses formes, mêlant le minéral et le végétal.



— recto: Utilisation de matériaux locaux (appareillage de pierres) pour la création d'une clôture contemporaine qui s'intègre parfaitement dans son environnement.

— verso:

1 Le mur bahut surmonté d'un barreaudage en fer forgé ou en bois comme ci-dessus est **typique des maisons anciennes en centre bourg**. Ces clôtures sont parfois associées à de la végétation égayant la rue au cours de l'année et servant de filtre visuel. Fresnay-l'Évêque

2 La clôture est un **dispositif permettant de passer graduellement de la sphère publique à la sphère privée** en tenant compte de l'architecture de la construction, de son insertion dans la continuité de la rue (ici garages), **préservant l'intimité et la sécurité** (plantations faisant écran, portillon empêchant l'intrusion sur la parcelle). Margon – Bermond Porchon Architectes

3 La **conservation ou la restauration d'un mur ancien de qualité est fortement conseillée** plutôt que l'édification d'une nouvelle clôture. Ces éléments traditionnels sont des marqueurs de l'identité du paysage rural où ils ont été érigés. Mur en terre – Bouglainval

4 La **partie végétale d'une clôture doit être choisie en fonction de la persistance ou non du feuillage, de la floraison, de l'entretien occasionné, de l'exposition...** Dans le cas d'une clôture formée uniquement par une haie, il est conseillé de mélanger les espèces végétales qui la composent en choisissant des essences locales et éviter ainsi la rectitude de certains conifères.

5 Dans ce projet de surélévation d'une maison existante, **la clôture a été conçue en adéquation avec le nouveau projet**, dans la continuité de l'alignement de la rue en intégrant les coffrets (eau, gaz, électricité), la boîte à lettres existants et en masquant les poubelles.

6 La **bonne accessibilité des éléments techniques** (coffrets, boîtes à lettres) **par les utilisateurs** doit être une des priorités dans la conception des clôtures de même que la création de dispositifs masquant les poubelles ou l'intégration de stationnements, répondant ainsi à de nouveaux usages. Chartres – Inter Promotion maîtrise d'œuvre

UNE EMPREINTE DE LA PROPRIÉTÉ

Après la révolution française, le droit de clore sa propriété a été édicté par la Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804, article 647 du Code Civil: «tout propriétaire peut clore son héritage [...]». Ce droit légitime n'est cependant pas un impératif mais en France, créer une clôture autour de sa maison est quasi-automatique (à la différence des pays nordiques). La clôture s'est donc calquée sur le foncier par l'intermédiaire du parcellaire. Elle est partie **constitutive du tissu rural ou urbain, de la structure profonde d'un territoire communal**.

UNE COMPOSANTE DE L'ESPACE PUBLIC

La clôture est un élément qui **participe à la composition du paysage d'une commune** puisque qu'elle est l'élément de la propriété privée qui est vu en premier depuis l'espace public qui le borde. Elle sert de **lien ou de transition entre l'espace public et l'espace privé qu'elle permet de différencier**. Elle a donc un **rôle influent sur la qualité de l'espace public** de la rue ou du quartier. La succession des clôtures en association parfois avec du bâti (pignons, garages, annexes) doit donner une image harmonieuse de la rue - malgré la juxtaposition des diverses propriétés - pour une mise en valeur du cadre urbain. Le traitement de la clôture sera donc différent en centre bourg où les rues sont bordées par la continuation de hauts murs de clôture, en zone d'habitat individuel ou en lisière de zone construite; **il est nécessaire d'observer la typologie du site pour assurer la cohérence de l'espace public**.

UN SEUIL

Cet élément, dans le cas de propriétés privées, permet certes de marquer son territoire mais également de **signifier le caractère intime, réservé**, en empêchant parfois depuis la rue, la vue ou l'indiscrétion et en renforçant le caractère **privatif** de ce qui est au-delà de la clôture. Cependant, la clôture ne joue pas seulement un rôle de séparation physique d'espaces, de protection et de défense; elle permet de **marquer une entrée repérable** depuis l'espace public (portail, garage), **un seuil**, participer à l'ambiance de la rue par la présence de la végétation, son traitement, les matériaux employés, sa hauteur.

UNE DIVERSITÉ DE MATÉRIAUX POUR LA CLÔTURE

Les pierres naturelles, la brique sont des matériaux couramment employés pour les parties pleines des clôtures. Ces matériaux lorsqu'ils sont d'extraction ou de fabrication locale sont caractéristiques de l'histoire du lieu et se retrouvent donc naturellement dans les constructions les plus anciennes; leur utilisation actuelle s'accorde de fait dans l'environnement. La majorité des parties pleines se fait aujourd'hui par la construction de murets en parpaings enduits, surmontés d'une grille. Les parties métalliques (grille, portail) sont utilisées depuis très longtemps. La gamme est très variée avec des différences de détails, de sections, de styles... plus ou moins travaillés suivant l'époque où elles ont été réalisées. Ces **grilles s'harmonisent très bien avec de la végétation** combinée ou non avec la pose de brise-vues temporaires (les préférer en matériaux naturels: canisses, bruyère, bambou...) **jouant avec des effets de transparence** mais deviennent austères lorsqu'elles sont doublées d'une tôle.

Bien que présent depuis longtemps en milieu rural (portails, portillons), le bois permet une insertion discrète dans le paysage; il faut toutefois éviter de le recouvrir de couleurs trop vives. L'utilisation de la couleur est importante; elle doit être en accord avec le bâtiment qu'elle abrite et les clôtures voisines dans la rue, le quartier ou le bourg. Il reste un grande liberté dans le choix de la teinte: les couleurs sombres s'adaptent bien avec la présence de la végétation. Enfin, si le PVC (polychlorure de vinyle) apparaît attrayant par la simplicité de sa mise en œuvre (pas de peinture ou de lasure), il ne faut pas perdre de vue que c'est un matériau qui s'intègre mal (taille des profils, modénature) dans le paysage urbain ou rural, vieillit mal et ne se recycle pas. Il existe donc un grand éventail de matériaux pour édifier une clôture; mais pour aboutir à une belle harmonie, **la clôture doit être en adéquation avec le bâtiment dont elle dépend, s'intégrer dans la continuité de la rue**. C'est un **élément qui doit être réfléchi** conjointement au reste du bâtiment. Lors d'une nouvelle édification plus aisément que pour une intervention sur une clôture existante, la clôture **doit intégrer les différents éléments techniques** — coffrets (eau, gaz, électricité), boîte à lettres, sonnettes, interphones — et dissimuler les divers contenants et **poubelles du tri sélectif**, dès sa conception.

RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES CLÔTURES

Construire ou transformer une clôture fait l'objet d'une autorisation. Toute personne désirant édifier ou modifier une clôture doit auparavant **adresser une déclaration à la mairie de la commune** dans laquelle la clôture est envisagée. Le projet doit être conforme aux dispositions du règlement en cours de la commune (POS: Plan d'Occupation des Sols ou PLU; Plan Local d'Urbanisme) ou aux dispositions du R.N.U. (règlement national d'urbanisme) ou des prescriptions définies dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (M.H.). Dans le cas où le projet se situe dans un lotissement, il devra éventuellement tenir compte du règlement du lotissement (hauteur des murets et des grillages, nature des matériaux, teintes, palette végétale...). Lors d'une demande de permis de construire (PC) pour une construction neuve, la demande de permis comprendra alors tous les éléments relatifs au projet de clôture. Les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à une déclaration.

caue28

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'EURE-ET-LOIR

87 RUE DU GRAND FAUBOURG
28000 CHARTRES
TEL. 02 37 21 21 31
FAX 02 37 21 70 08
WWW.CAUE28.ORG
CONTACT@CAUE28.ORG